COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>République Française</u> <u>Département de l'Allier</u> Arrondissement de Moulins

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Date de convocation :

05/02/2024

<u>Présents</u>: Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Excusés: Patricia RAYNAUD; Laurent BRUN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. <u>Pouvoirs</u>: Patricia RAYNAUD donne pouvoir à Audrey GERAUD et Laurent BRUN donne pouvoir à Franck VALETTE.

Secrétaire de séance : Alain DETERNES

Dissolution SIDCFAR N°13/2024

En tant que Président du SIDCFAR, M. Daniel CANTE ne prend pas part au débat ni au vote.

VU le courrier en date du 27 octobre 2023 du Président du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Fléaux Atmosphériques de la Région (SIDCFAR);

VU la délibération prise par le syndicat le 29 septembre 2023 indiquant que le comité syndical décide de dissoudre le syndicat ;

Suite à l'impossibilité depuis plusieurs années de trouver un fournisseur de fusées paragrêles ou de système de lutte contre la grêle et malgré de nombreuses investigations, le Président a proposé la dissolution du syndicat.

Il a été procédé de façon réglementaire, avec le service de déminage du groupement d'intervention de Lyon, à la destruction de l'ensemble des fusées hors d'usage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

D'approuver la décision du syndicat concernant la dissolution du SIDCFAR.

ONT VOTE POUR: 13 ONT VOTE CONTRE: 0 SE SONT ABSTENUS: 0 ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 15 février 2024

et publié le 16 février 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 14 février 2024

Le Maire,

Jean-Marc DUMONT